



J ai acheté un véhicule gagé

Par **bob45**, le **14/04/2009** à **23:53**

Bonjour,voila il y a 1 semaine j ai acheté un véhicule a une personne ,cette voiture est au nom de ca société,dans la transaction j ai omis de lui demaner un certificat de non-gage.SURPRISE!!!! en allant a la préfecture j ai trouvé que le véhicule est gagé.aujourd'hui impossible de retrouver la personne a qui j ai acheté le véhicule,et sa société disparue elle a fermé.quel son mes recours est-il possible de rouler a le véhicule?? je peux l'assurer ?? je suis originaire de suisse je peux changer les papiers la bas sans certificat de non-gage ?? on peut venir me saisir la voiture du jour au lendemain ?? merci de repondre

Par **Tisuisse**, le **15/04/2009** à **10:06**

Bonjour,

Et oui ! parmi les documents à fournir en préfecture pour pouvoir faire immatriculer le véhicule, le certificat de non-gage est obligatoire. Ce certificat ne sera délivré que si aucun crédit n'est resté attaché au véhicule ou si le titulaire du certificat d'immatriculation (carte grise) n'a aucune amende impayée.

Il vous faut donc saisir le tribunal d'instance pour qu'une enquête puisse retrouver le responsable de l'entreprise et, soit ce responsable solde son crédit ou ses amendes, soit le tribunal prend une décision sur la validité de la transaction.

Le jugement vous permettra alors de faire le nécessaire auprès de vos autorités cantonales pour l'immatriculation de la voiture et pour votre assurance.

Par **Solaris**, le **17/04/2009** à **14:04**

Si le gage émane d'un huissier de justice, vous pourrez en saisissant le juge de l'exécution demander la main levée du gage, elle vous sera automatiquement accordée.

Par contre, si le gage vient d'une société de crédit, il conviendra effectivement d'engager une procédure judiciaire devant le tribunal compétent.

Par **Tisuisse**, le **17/04/2009** à **14:49**

A solaris, bonjour,

Il conviendrait de commencer toutes vos 1ères interventions sur un topic par le bonjour de politesse. Ce bonjour est demandé aux internautes qui souhaitent des infos ou une aide, il est donc normal que nous répondions par un bonjour.

Grand merci par avance.

Très cordialement.